

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VAULX**

Nombre de conseillers	L'an deux mille vingt-trois, le 05 avril à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame Chantal MARCHAND, Adjointe au Maire.	
En exercice	15	
Présents	10	
Votants	15	
Absents	5	
Exclus	0	
Date de convocation 29 mars 2023	Etaient présents : Chantal MARCHAND, Cédric VERNEY, Valérie FAVRE, Cécile FANTINI, Christophe BOCQUET, Philippe BREVET, Danielle DEPLANTE, Gil BENICHOU, Damien MISSILLIER, Emmanuel SERRIER.	
Date d'affichage 29 mars 2023	Etaient absents excusés : Isabelle VENDRASCO, Philippe HELF, Murielle NAGEL, Marie-Noëlle NOIREAUX-FATTAZ, Christophe DOUARD.	
DEL 20230405-021	Procurations : Isabelle VENDRASCO à Chantal MARCHAND, Philippe HELF à Damien MISSILLIER, Murielle NAGEL à Cédric VERNEY, Marie-Noëlle NOIREAUX-FATTAZ à Danielle DEPLANTE, Christophe DOUARD à Gil BENICHOU,	
OBJET : Participation à l'action « Elu.e.s Rural.e.s Relais de l'Egalité » et désignation d'élus	<i>Cécile FANTINI a été nommée secrétaire de séance</i>	

Madame Chantal MARCHAND, Adjointe au Maire, présente au Conseil municipal l'action « Elu.e.s Rural.e.s Relais de l'Egalité » lancée par l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF) :

Considérant, le Congrès national de l'Association des Maires Ruraux de France, en septembre 2021, portant sur le thème « *La Femme, la République, la Commune* ». L'AMRF a candidaté en décembre 2021 à un Appel à Manifestation d'Intérêt interministériel visant à mettre en place des actions adaptées aux spécificités des territoires ruraux en faveur des femmes. Cet A.M.I. s'inscrit dans le cadre des propositions de l'« Agenda Rural » : un plan en faveur des territoires ruraux, suggéré par l'AMRF et intégré à l'action gouvernementale.

Le projet de l'AMRF se décline autour de trois axes « socles », adaptés en fonction des spécificités départementales et de la mobilisation du réseau :

1. La désignation d'un élu référent au niveau départemental et **l'identification des élus volontaires pour être « relais de l'Egalité » au niveau du conseil municipal** (éventuellement en binôme, en fonction des besoins et disponibilités sur le terrain) ;
2. La **formation** des élus relais à la lutte contre les violences faites aux femmes et toute forme de discrimination, grâce à une formation inédite et « spéciale élus » ;
3. La mise en place d'un **réseau, au niveau infra-départemental, départemental et national**, regroupant les élus relais communaux et d'autres acteurs impliqués dans le domaine afin de renforcer des synergies locales (exemple : CIDFF, Familles Rurales, association Solidarité Femmes, etc.).

Le rôle de l'élu, en proximité, sera celui de « relais » : repérer et/ou recueillir la première parole de la victime, puis orienter et accompagner vers les structures spécialisées.

Pour ce faire, l'élu relais municipal :

- Bénéficie d'une formation inédite créée spécialement pour les élus qui facilitera leur mission. Si les relais souhaitent se former sur d'autres compétences en lien avec leur mission, l'AMRF peut les orienter vers nos structures partenaires qui offrent aussi des formations liées au sujet
- Est identifié au sein de la commune : par livret d'accueil, panneau d'affichage, journal municipal, site de la commune par exemple
- Est joignable facilement (par un courriel, une boîte postale ou une boîte à lettres en mairie) cette disponibilité pourra être assurée par la présence d'un binôme
- Reçoit les personnes dans un lieu sécurisé permettant de la confidentialité
- S'engage à respecter la confidentialité
- Met tout en œuvre pour rentrer en relation avec des structures adaptées et y orienter la victime
- Impulse des actions de sensibilisation à ce sujet auprès de divers publics – prévention auprès des jeunes

Après lecture faite et discussion, le conseil municipal, **à l'unanimité** :

- **SOUTIENT** cette action ;
- **DESIGNE** Madame Valérie FAVRE, Adjointe au Maire et Madame Murielle NAGEL, Conseillère municipale déléguée comme « élues rurales relais de l'Egalité » au sein du conseil municipal.

Le Secrétaire de séance,

Cécile FANTINI



Le Maire-Adjoint,

Chantal MARCHAND

